



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrocq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DCPAJI_D2023_0078

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DE MONSIEUR VINCENT LEDOUX, DEPUTE DE LA DIXIEME CIRCONSCRIPTION DU NORD

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la démarche de Monsieur Vincent Ledoux, député de la dixième circonscription du Nord qui a émis le souhait de disposer d'un local au sein de l'Hôtel de Ville de Tourcoing afin d'y installer une permanence administrative,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec Monsieur Vincent Ledoux, député de la dixième circonscription du Nord, pour la mise à disposition d'un bureau d'une superficie de 25.3m², situé au premier étage de l'Hôtel de Ville, pour son activité.

Cette mise à disposition est consentie à compter du 1^{er} mars 2023 jusqu'à l'expiration du mandat de Monsieur Vincent Ledoux.

L'occupation du bureau mis à disposition est mutualisée.

ARTICLE 2 : La Ville facturera à Monsieur Vincent Ledoux son droit d'occupation, le coût des fluides ainsi que la prestation de nettoyage des locaux assuré par la Ville. Les taux de participation pourront être réactualisés chaque année.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.
Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision.
Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **24 AVR. 2023**

Dorlane BECUE,
Maire de Tourcoing,



Accusé réception en Préfecture le : **24 AVR. 2023**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **24 AVR. 2023**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2023_0078

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 24/04/2023

Objet : Convention de mise à disposition au profit de Monsieur Vincent LEDOUX

Nature : Contrats et conventions

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 24/04/2023

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DCPAJI_D2023_0078 - Convention de mise _ disposition au profit de Monsieur Vincent LEDOUX.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20230424-DAJI_D2023_0078-CC

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 24/04/2023

